

ANNEXE II

TERRITOIRES OU GROUPES DE TERRITOIRES QUI MAINTIENNENT LEURS PROPRES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET DONT LES ÉTATS RESPONSABLES POUR LEURS RELATIONS INTERNATIONALES SONT REPRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONALE RÉUNIE À WASHINGTON, D.C., LE 22 SEPTEMBRE 1947.

Afrique Equatoriale Française
 Afrique Occidentale Anglaise
 Afrique Occidentale Française
 Afrique Occidentale Portugaise
 Afrique Orientale Anglaise
 Afrique Orientale Portugaise
 Bermudes
 Cameroun
 Ceylan
 Congo Belge
 Curaçao
 Etablissements Français de l'Océanie
 Guyane Anglaise
 Hong-Kong
 Ile Maurice

Iles du Cap Vert
 Indes Néerlandaises
 Indochine
 Jamaïque
 Madagascar
 Malaisie
 Maroc (sauf la zone espagnole)
 Nouvelle-Calédonie
 Palestine
 Rhodésie
 Somalie Française
 Soudan Anglo-Egyptien
 Suriname
 Togo Français
 Tunisie